

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-douzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 17 mars 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'un dégrèvement pour fins de formation pour le projet intitulé Un régime d'assurance collective pour les organismes communautaires : Comment? Pourquoi?

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1062

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Table nationale des corporations de développement communautaire;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Desjardins, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 80 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Claude Pichet, professeur au Département de mathématiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Un régime d'assurance collective pour les organismes communautaires : Comment? Pourquoi?.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 17 mars 2014

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 17 mars 2014
VL/mp